

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°27 du 18 juillet 2008

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°1

INSTRUCTION N° 7865/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS
portant abrogation d'un texte.

Du 14 mai 2008

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DE SANTÉ DES ARMÉES : *sous-direction « ressources humaines » ; bureau « gestion du personnel militaire »* .

INSTRUCTION N° 7865/DEF/DCSSA/RH/GPM/MS portant abrogation d'un texte.

Du 14 mai 2008

NOR D E F E 0 8 5 1 3 9 6 J

Texte abrogé :

Instruction n° 12047/DEF/DCSSA/1/PNO/2 du 8 août 1984 (BOC, p. 4947. ; BOEM 621-4.2.3.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC N°27 du 18 juillet 2008, texte 1.

L'instruction n° 12047/DEF/DCSSA/1/PNO/2 du 8 août 1984, relative au recueil des desiderata des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées et des sous-officiers féminins du service de santé des armées est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le médecin général,
sous-directeur «ressources humaines»,*

Jacques BRUNOT.